



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation du patrimoine naturel de l'île de Socotra au Yémen

Question écrite n° 43101

Texte de la question

M. Sébastien Nadot alerte Mme la ministre de la transition écologique sur la situation de l'île de Socotra (Yémen), patrimoine naturel exceptionnel en péril. Ce musée vivant empli de trésors botaniques et zoologiques uniques, dont certaines variétés de plantes vieilles de plus de 20 millions d'années, est menacé. En raison de sa biodiversité, avec plus de 700 espèces uniques au monde recensées, Socotra a été déclarée réserve de biosphère en 2003, puis inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008. Exempt des combats et des bombardements qui font rage au Yémen, l'archipel de Socotra reste néanmoins vulnérable face à l'érosion des sols et la dégradation de l'habitat, dégradation qui a probablement augmenté suite à l'impact des cyclones de 2008 et 2015. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement français entend prendre compte tenu de l'urgence à agir pour préserver le patrimoine naturel unique de Socotra.

Texte de la réponse

Compte tenu de sa faune et de sa flore exceptionnellement riches et distinctes, Socotra revêt une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité. 37 % des espèces de plantes, 90 % des espèces de reptiles et 95 % des espèces d'escargots terrestres n'existent nulle part ailleurs. En ce qui concerne les oiseaux, le site héberge des populations importantes au plan mondial (192 espèces dont 44 se reproduisent dans les îles et 85 sont des migrateurs réguliers) dont quelques espèces menacées. La vie marine de Socotra est aussi très diverse, avec 253 espèces de coraux bâtisseurs de récifs, 730 espèces de poissons côtiers et 300 espèces de crabes, homards et crevettes. Pour ces raisons, l'Archipel de Socotra a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008. La France est partie prenante à la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (World Heritage Convention ou WHC) de 1972. Dans ce cadre, elle soutient en particulier les sites marins inscrits au patrimoine mondial, comme le site de l'Archipel de Socotra, par le biais d'un partenariat entre l'Office français de la biodiversité et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Etabli depuis 2010, ce partenariat vise notamment à fédérer, renforcer et consolider le réseau des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial afin d'échanger sur des solutions de résilience et d'adaptation au changement climatique en lien avec les enjeux de gestion des aires marines protégées. Il apporte conseil et expertise techniques aux États parties à la WHC pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle des sites marins du patrimoine mondial. Ainsi, le gestionnaire du site de l'Archipel de Socotra peut bénéficier de la mise en réseau et des échanges techniques dans la résolution des principaux défis de conservation. Actuellement, compte tenu de la situation de conflit dans laquelle se trouve le Yémen, et en particulier l'archipel de Socotra, les leviers d'action des institutions françaises sont limités car les séjours de ressortissants français sont actuellement à proscrire, y compris sur les îles (dont Socotra) ou le long des côtes, en raison du risque d'enlèvement et d'actes de piraterie maritime. Lorsque les conditions politiques et sécuritaires seront réunies, une mission de repérage de l'Office français de la biodiversité pourrait notamment être envisagée pour évaluer les besoins afin de réactiver ces outils.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43101

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8812

Réponse publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 710